

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024
mises à jour avril 2024
(version avec annexes)

SAINT BARTH CATA CUP 2024
F18
20 au 24 novembre 2024
BAIE DE SAINT JEAN à SAINT BARTHELEMY
Autorité Organisatrice : ST BARTH MULTIHULLS
Conjointement avec le Centre Nautique de St Barthélemy
Grade : 3

Version du 14/11/2024 (V0.4)

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet précisée en **annexe**
- 3.2 Le PC course est situé à l'emplacement précisé en **annexe**, numéro de téléphone précisé en **annexe**, adresse mail précisée en **annexe**.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi

du pavillon D, sauf délai différent précisé en **annexe** ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les dates des courses sont précisées en **annexe**.
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont décrits **en annexe**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe**.
- 9.3 Parcours longue distance :
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont précisées **en annexe**.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ est définie en **annexe**.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en **annexe**.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie en **annexe**.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour *les classes précisées en annexe*, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont précisés en **annexe**.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.
- 18.2 Courses retirées
Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
 - (a) le total des scores de ses courses.
 - (b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, comme précisé en **annexe**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites en **annexe**.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **Utilisation du bout-dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP]* *[NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP]* *[NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP]* *[NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs (selon la précision en **annexe**).

25. EMBLEMENTS

*[DP]**[NP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

26. PRIX

Des prix seront décernés comme précisé en **annexe**.

**ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024
Mise à jour juin 2022**

SAINT BARTH CATA CUP 2024

F18

20 au 24 novembre 2024

BAIE DE SAINT JEAN à SAINT BARTHELEMY

Autorité Organisatrice : ST BARTH MULTIHULLS

Conjointement avec le Centre Nautique de St Barthélemy

Grade : 3

Version du 28/10/2024 (V0.3)

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure suivante : Les modifications seront affichées sur un tableau d'affichage placé à l'arrière du bateau comité. Les concurrents seront informés par l'envoi du pavillon L sur le bateau comité.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur la plage de grand Saint Jean.
Un groupe WhatsApp Organisation- Concurrents non officiel pourra être créé pour faciliter la diffusion de l'information. L'absence d'information ou le défaut de réception sur ce groupe ne pourra être recevable comme motif de demande d'instruction.
Le tableau officiel du jury est situé à l'adresse suivante :
[https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Régate Internationale St Barth Cata Cup 2024](https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Régate_Internationale_St_Barth_Cata_Cup_2024).
Voir le QR code en annexe « ESPACE JURY »

- 3.2 Le PC course est situé à **la plage de grand Saint Jean (terrain Émeraude, coté NAO BEACH)** ; téléphone numéro **+590 690 63 99 19** et l'adresse email PC ; **centrenautiquestbarth@orange.fr**

- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 68.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 *[DP] [NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.
- 4.2 *[DP] [NP]* Les concurrents portant sur leur bateau ou voile un ancien partenaire de l'événement et si ce partenaire n'est pas leur partenaire privé, doivent obligatoirement enlever cette publicité.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à **la plage de grand Saint Jean (terrain Émeraude, coté NAO BEACH)**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Objet	Classe(s)
17 nov.	10h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, photos des équipages, salle de la capitainerie, quai du Général de Gaulle à Gustavia	F 18
18 nov.	9h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, photos des équipages, salle de la capitainerie, quai du Général de Gaulle à Gustavia	F 18
19 nov.	9h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, photos des équipages, salle de la capitainerie, quai du Général de Gaulle à Gustavia	F 18
20 nov.	Navigation libre en baie de Saint Jean 18h30 Cocktail de bienvenue - Briefing des concurrents	F 18
21 nov.	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement annoncée lors des briefings coureurs 19h30 Cocktail d'ouverture, présentation des équipages Soirée Partenaires	F 18
22 nov.	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement annoncée lors des briefings coureurs 19h30 Soirée Partenaires	F 18
23 nov.	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement, annoncée lors des briefings coureurs 19h30 Soirée Partenaires	F 18
24 nov.	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement annoncée lors des briefings coureurs 19h30 Lecture du Palmarès de la ST BARTH CATA CUP Soirée Partenaires	F 18

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu aussitôt que possible après les briefings de la journée (Minimum 30 minutes). Le président du comité de course précisera l'heure envisagée à la fin du Briefing.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe F 18.

9. LES PARCOURS

9.2 Les parcours sont décrits par écrit au PC terre à chaque briefing.

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera si besoin, le numéro du parcours à effectuer. Le numéro sera affiché sur un tableau d'affichage placé à l'arrière du bateau comité de course.

9.4 **La zone de mise à l'eau plage de grand St Jean est entre le NAO Beach et l'Eden Rock.**

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bouée gonflable orange	Bouée gonflable jaune	Bouée gonflable rouge	Bouée gonflable orange

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones interdites sont : le chenal d'exclusion dans la prolongation de la piste de l'aéroport dans la baie de St Jean ainsi que la passe bâbord en regardant la mer.

Sorties et entrées obligatoires pour la plage de grand Saint Jean par la passe de l'Eden Rock.

[SP] Pour toute infraction à l'IC 11, un bateau recevra une pénalité de 2 points à la course.
Pénalités sans instruction s'appliquera à la course la plus proche (modification de la règle 63.1 des RCV).

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 68. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** sur le bateau comité et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour la classe F18, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les bateaux ne finissant pas dans les 40 minutes après l'arrivée du premier bateau ayant effectué le parcours et fini, ou au plus tard à l'heure légale du coucher du soleil, sont classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16.2 **Pour la course « Tour de l'île »**
Les bateaux ne finissant pas dans les 60 minutes après l'arrivée du premier bateau ayant effectué le parcours et fini, ou au plus tard à l'heure légale du coucher du soleil, sont classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour la classe, le temps limite de réclamation est de **40 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, à l'envoi de l'aperçu sur A.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé plage de grand Saint Jean, et la salle du jury au St Barth Yacht Club à la plage de Public (le dernier jour).
- 17.3 Des avis seront affichés au tableau officiel du jury situé à l'adresse suivante :
[https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Régate Internationale St Barth Cata Cup 2024](https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Régate_Internationale_St_Barth_Cata_Cup_2024), au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la plage de grand Saint Jean.
Le dernier jour de course, les instructions auront lieu dans la salle du jury au St Barth Yacht Club à la plage de Public le dernier jour).
Les instructions commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

Le classement se fera conformément à la RCV A4.1 (Système à minima).

- 18.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 - Si de 1 à 3 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- Si 4 courses et plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 - Le résultat de la course qui porte la mention « tour de l'île » ne pourra pas être retiré. Le comité de course apporte la mention « tour de l'île » à une seule course durant l'épreuve, à condition que les caractéristiques suivantes du parcours aient été remplies :

- Le circuit réalisé comporte une ligne d'arrivée située dans la même zone que la ligne de départ,
- et le parcours est constitué d'un contournement de l'île dans le sens horaire.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP], Un émargement (sortie et retour) sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après : Au départ, il est ouvert au moins 1 heure avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et au retour il est clos 1 heure après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait envoyé un aperçu sur A.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 [SP] Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après la fin de la procédure d'émargement :
- Défaut d'émargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 2 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'émargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 2 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 2 points à l'ensemble des courses courues du jour.
- 19.4 Le canal VHF utilisé en course est le 68.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et à l'avis de course (Articles 6 de l'avis de course).
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par les pavillons CNSB (pavillon bleu logo CNSB blanc).

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent respecter les zones de parcage sur **la plage de grand Saint Jean (terrain Émeraude, coté NAO BEACH)**, délimitées par des rubalises blanches & rouges.

[DP] [NP] Un emplacement sera réservé à chaque bateau, la liste des emplacements sera affichée au tableau Officiel et sur groupe WhatsApp Organisation

26. PRIX

Des prix seront distribués chaque jour :
-Le vainqueur du prix du jour.

- Le premier équipage mixte du prix du jour.
 - Le premier bateau de la caraïbe du prix du jour.
- Un Prix Spécial pour le vainqueur du Tour de l'île.

Classements généraux :

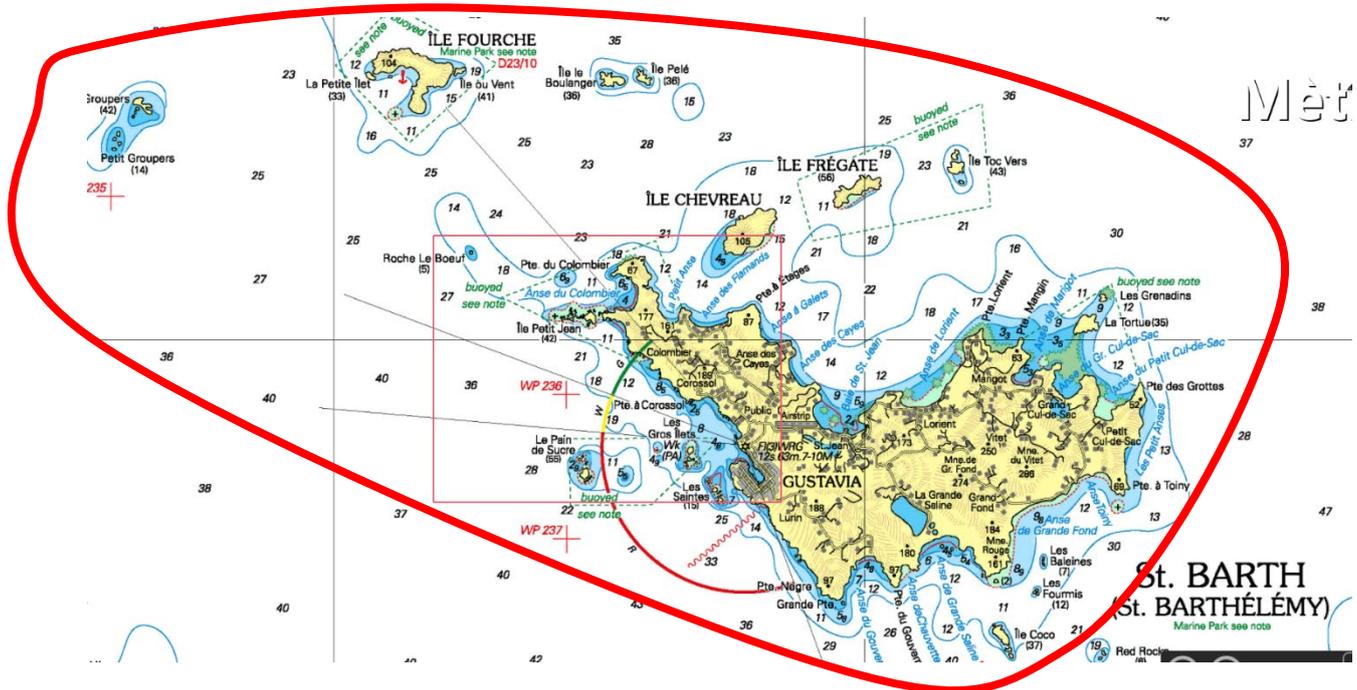
- . Les trois premiers bateaux classement général
- . Le premier équipage mixte au classement général
- . Le premier bateau de la caraïbe au classement général.

27.ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Honoré LAVALY
 Président du comité technique : Christophe LHINARES
 Présidente du jury : Sylvie HARLE

ANNEXE ZONES DE COURSE

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
 Préciser les zones qui sont des obstacles*



ANNEXE ESPACE JURY

